

Dispositions relatives aux abonnements serveur

Version 1.1
Date 14.11.2019
Créateur Product Management
Valable jusqu'au Jusqu'à l'annulation
Champ Abonnements serveur
d'application

Contenu

1	Dispositions générales	3
2	Devoir de diligence du client.....	3
3	Période de facturation & durée d'abonnement.....	3
4	Période de facturation.....	4
5	Retard de paiement	4
6	Fair use policy.....	4
7	Résiliation	4

1 Dispositions générales

Les dispositions concernant les abonnements de nos produits variant, le contrat conclu individuellement avec green.ch s'applique toujours. Les dispositions actuelles relatives à nos abonnements, à l'exception des promotions et accords spécifiques, sont les suivantes:

2 Devoir de diligence du client

Dans le cadre des services Dedicated Server, green.ch met à disposition des serveurs sur une base locative et accorde au client des droits d'administration intégraux et uniques. La gestion et la sécurité du serveur relèvent pleinement et exclusivement de la responsabilité du client. Le client est tenu d'installer les logiciels de sécurité requis, de s'informer constamment sur les failles de sécurité et de prendre immédiatement les mesures nécessaires. Par ailleurs, le client est tenu de veiller de son propre chef à ce que ses programmes redémarrent automatiquement en cas de réinitialisation du matériel ou du système d'exploitation. Il incombe également au client de configurer et de gérer son serveur de manière à ne pas compromettre la sécurité, l'intégrité et la disponibilité des réseaux, d'autres serveurs, de logiciels et de données de tiers. Le client doit notamment veiller à ce que le serveur ne soit pas utilisé pour l'envoi de spams et/ou d'attaques DDOS et pour l'exploitation de relais mail ouverts ou de tout autre système similaire. En cas d'infractions, le service est immédiatement désactivé et green.ch se réserve le droit de résilier sans préavis le contrat.

Pour Windows 2003 Server Web Edition Enhanced, le client accepte les conditions d'utilisation suivantes de Microsoft:

"You may use the software only on a front end web server to deploy Internet-accessible web pages, sites, applications and services, and to serve POP3 mail. You may run instances of the server software with the following types of software in the same physical or virtual operating system environment on the licensed server:

- Web serving software, such as Microsoft Internet Information Services;
- Management software or security agents, such as Microsoft Operations Manager Agent;
- Database engine software solely to support applications running in that same operating system environment; and
- Business applications, such as CRM, ERP, or internal collaboration and portal software, provided the total number of users of the application at any one time is less than 50.
- Internet facing portal and collaboration applications with no limitation on the number of users at any one time".

3 Période de facturation & durée d'abonnement

Durée d'abonnement minimale: 6/12/24/36 mois (dépendant à la période choisi)

Toutes les factures sont dues sans déduction dans les 30 jours à partir de la date de facturation. En cas de retard de paiement, des frais de rappel de CHF 25.- sont facturés.

4 Période de facturation

La première facture est générée comme facture en avance avant l'activation du service.

Les facturations suivantes ont lieu à l'avance, 30 jours avant le début de la nouvelle période d'abonnement. Les factures sont toujours générées pour 6/12/24/36 mois (dépendant à la période choisi).

5 Retard de paiement

En cas de retard de paiement, la société est en droit de bloquer immédiatement l'accès. Si le service a été désactivé en raison d'un retard de paiement, le signal peut être réactivé sur demande écrite, après comptabilisation des paiements de factures en suspens, contre paiement des frais d'activation et de frais administratifs supplémentaires de CHF 40.-.

6 Fair use policy

Les clients peuvent utiliser raisonnablement (fair use) les services dont l'utilisation et/ou l'étendue ne sont pas limitées par green.ch. Si une utilisation sollicitant excessivement la performance des systèmes et/ou des circuits de données est constatée, green.ch se réserve le droit de limiter ou de désactiver les services proposés. Les offres de téléchargement de musique, de vidéos et/ou d'images ainsi que toute autre offre faisant appel à d'importants volumes de données peuvent par exemple se traduire par une utilisation excessive.

7 Résiliation

Après expiration de la durée d'abonnement minimale de 6/12/24/36 mois, le délai de préavis est de 3 mois à la fin de la période d'abonnement. La résiliation doit être soumise par écrit et signée par lettre ou fax. En cas de résiliation avant expiration de la durée d'abonnement minimale ou à une date non convenue dans le contrat, tout remboursement est exclu. S'il n'est pas résilié, l'abonnement est reconduit tacitement pour une nouvelle période de 6/12/24/36 mois (dépendant à la période choisi). green.ch AG ne surveille pas activement si les services abonnés sont vraiment utilisés.

[CGV de green.ch](#)